

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2022-2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les propositions de Monsieur Jean Paul Doutreloux, doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ;

ARRETE

Article 1

Les jurys du **semestre 1 et 2 de la 1ere année du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques spécialité Métiers de la Formes** pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Présidente : Sophie Garnier MCF ;

Membres : Ludovic Nogues PRAG ;
Laurent Tarin PAST;

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la faculté des sciences du sport et du mouvement humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2022

Le président, Jean-Marc BROTO

Par déléation,

vice-présidente de la CFVU



Fabienne ALARY

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2022-2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 accréditant l'université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les propositions de Monsieur Jean Paul Doutréroux, doyen de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ;

ARRETE

Article 1

Le jury du semestre 3 et 4 de la 2nd année du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques spécialité Métiers de la Formes pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Présidente : Sophie Garnier MCF ;

Membres : Ludovic Nogues PRAG ;
Laurent Tarin PAST;

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiant.e.s par voie d'affichage.

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Doyen de la faculté des sciences du sport et du mouvement humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2021

Le président, Jean-Marc BROTO

Par déléation,

La vice-présidente de la CFVU



Fabienne ALARY